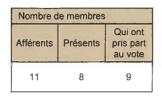
## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 20/02/2023



Vote

A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de BOURGES Le : 23/02/2023 Et

Publication ou notification : sur le site internet de la commune

http://limeux-berry.fr le 23/02/2023

L'an 2023, le 20 Février à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/02/2023.

<u>Présents</u>: M. YVON Julien, Maire, Mmes: MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM: BEUGIN-FLEURANT Bastien, GRESSETTE Romain, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KUBLER Sylvia à Mme MOREL

Angélique

Excusé(s): Mme DELAGE Elodie, M. FAILLOT Benoit



## 02-2023 - SUBVENTION COMITE DES FETES

Suite au renouvellement du bureau du Comité des fêtes et afin de soutenir cette association locale, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lui allouer une subvention exceptionnelle de 120.00€.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:

En mairie, le 21/02/2023

Le Maire

Julien YVON

La secrétaire Angélique MOREL

> Accusé de réception en préfecture 018-211801287-20230220-02-2023-DE Date de réception préfecture : 23/02/2023